

**APPEL DE CANDIDATURES
POUR LA COPRÉSIDENTE DU SOUS-COMITÉ DE
SPÉCIALISTES DES AMPHIBIENS ET REPTILES
DU COMITÉ SUR LA SITUATION
DES ESPÈCES EN PÉRIL
AU CANADA (COSEPAC)**

**DU 18 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2012
(DATE LIMITE : le mercredi 15 février 2012 à 15 h HNE)**

Nous demandons aux personnes intéressées à coprésider le Sous-comité de spécialistes des amphibiens et reptiles du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) de poser leur candidature.

Pour ce poste, nous nous intéressons aux candidats ayant de l'expertise, de préférence à l'échelle nationale, dans le domaine de l'écologie, de la conservation et/ou de l'évaluation du statut des reptiles du Canada. Plus précisément, nous cherchons des candidats ayant de l'expertise en matière de répercussions des activités humaines sur les populations de reptiles. Une bonne connaissance pratique de l'écologie et de la conservation des amphibiens constitue un atout supplémentaire. Les candidats doivent posséder de bonnes aptitudes en rédaction et une capacité avérée à travailler efficacement au sein d'un comité axé sur une démarche consensuelle ou de présider un tel comité.

COSEPAC

Le COSEPAC est un organisme réunissant des spécialistes qualifiés dans des domaines d'expertise pertinents et provenant d'organismes compétents (provinciaux, territoriaux et fédéraux) et d'organismes non gouvernementaux, des scientifiques indépendants, des spécialistes des connaissances traditionnelles autochtones et des membres du milieu universitaire. Le 5 juin 2003, la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) a été promulguée. La LEP a mis en place le COSEPAC à titre de comité consultatif en vue de s'assurer que les espèces sauvages sont évaluées en vertu d'un processus scientifique rigoureux et indépendant.

Les principales fonctions du COSEPAC sont les suivantes :

- évaluer la situation des espèces sauvages considérées comme potentiellement en péril au Canada, en définissant les menaces actuelles et potentielles pour les espèces sauvages;
- réviser périodiquement la classification des espèces sauvages que l'on considère comme en péril et, au besoin, changer cette classification;

- présenter les résultats de ses évaluations ainsi que les raisons des désignations au ministre fédéral de l'Environnement, au Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril et au public canadien.

Le COSEPAC s'acquitte de ses fonctions en se servant de la meilleure information disponible, y compris les connaissances scientifiques, les connaissances communautaires et les connaissances traditionnelles autochtones. Le processus d'évaluation est indépendant et transparent.

Sous-comités de spécialistes des espèces (SSE)

Les sous-comités de spécialistes des espèces (SSE) sont essentiels au processus du COSEPAC. Leurs tâches premières consistent à examiner les rapports sur la situation des espèces sauvages dont ils sont responsables, à en assurer la qualité scientifique, et à recommander la désignation de ces espèces au COSEPAC.

Chaque SSE a deux coprésidents qui possèdent une expertise dans une discipline telle que la biologie de la conservation, la dynamique des populations, la taxonomie, la systématique ou la génétique, ou concernant les connaissances traditionnelles autochtones de ces groupes taxonomiques, surtout au Canada. Les coprésidents doivent également satisfaire aux exigences établies pour la nomination des membres du COSEPAC (voir [l'Énoncé de qualités – Coprésidents des sous-comités de spécialistes des espèces du COSEPAC](#), ci-après).

Les coprésidents des sous-comités de spécialistes des espèces deviennent membres du COSEPAC suivant l'approbation du Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril (CCCEP) et sont nommés par le ministre de l'Environnement.

Les responsabilités des coprésidents des SSE comprennent les suivantes

- rechercher des auteurs pour la rédaction des rapports de situation;
- réviser et corriger les rapports de situation et prendre toutes les autres mesures nécessaires pour que les rapports soient terminés (normalement entre 5 et 8 rapports par année);
- recommander des espèces sauvages candidates pour la préparation de nouveaux rapports de situation;
- planifier, organiser et présider les réunions annuelles de leur SSE;

- se préparer aux réunions du sous-comité des coprésidents du COSEPAC et à celles du COSEPAC (durant les dernières années, le COSEPAC a évalué environ 60 espèces par année), et y participer;
- préparer des rapports annuels sur les activités de leur SSE.

Les coprésidents des SSE du COSEPAC sont nommés pour des mandats d'une durée maximale de quatre ans, renouvelables. Les coprésidents des SSE ne deviennent pas membres de la fonction publique du Canada grâce à leur nomination. Les coprésidents des SSE peuvent être rémunérés pour leurs services et les dépenses occasionnées par ces activités peuvent leur être remboursées selon les lignes directrices du Conseil du Trésor.

Comment poser sa candidature

Nous prions les candidats de faire connaître leur intérêt par courriel (voir [le modèle joint](#)), de joindre à leur message une description de leurs compétences et un curriculum vitae, d'inscrire la mention « Candidature - Coprésidence du SSE (indiquer le nom) » dans la ligne Objet du message, puis d'adresser leur courriel au Secrétariat du COSEPAC à :

Adresse électronique : Cosewic/Cosepac@ec.gc.ca

Si vous n'avez pas accès au courrier électronique, vous pouvez télécopier votre demande au 819-994-3684.

DATE LIMITE : le 15 février 2012 à 15 h HNE. Les demandes reçues en retard ne seront pas acceptées.

Le Secrétariat enverra un accusé de réception par courriel (à moins qu'une autre méthode de communication ne soit précisée) à chacun des candidats dans les deux jours ouvrables suivant la réception de la demande. **Si l'accusé de réception n'est pas reçu dans le délai mentionné, veuillez communiquer avec le Secrétariat par téléphone au 819-953-3215.** Au cours des deux derniers jours de la période d'appel de candidatures, le Secrétariat accusera réception des candidatures dans les plus brefs délais et, au plus tard, à la fin du jour ouvrable suivant le dernier jour du concours.

Les candidatures seront examinées par un comité de sélection du COSEPAC, qui enverra les énoncés de qualités et ses recommandations au COSEPAC qui formulera à son tour ses recommandations lors de sa réunion d'évaluation des espèces sauvages du printemps 2012 et les enverra au CCCEP et au ministre de l'Environnement. Le candidat retenu sera par la suite nommé par le ministre de l'Environnement en décembre 2012. Tous les candidats seront informés de la décision prise après cette nomination. Le mandat du candidat choisi commencera le 1^{er} janvier 2013.

* * *

ÉNONCÉ DE QUALITÉS POUR LES COPRÉSIDENTS DES SOUS-COMITÉS DE SPÉCIALISTES DES ESPÈCES

Les membres des sous-comités de spécialistes des espèces doivent être des experts reconnus dans des domaines pertinents et possèdent des connaissances et une expérience très vastes de nature théorique et pratique en matière d'écologie ou de conservation. Ils doivent faire preuve d'un bon jugement, d'objectivité professionnelle et d'une volonté d'engagement envers la conservation des espèces sauvages.

Les membres doivent donc faire la preuve de leurs compétences techniques sur la foi des éléments suivants :

1. un diplôme d'études universitaires supérieures dans une des sciences biologiques pertinentes (biologie de la conservation, systématique/taxonomie, écologie, biologie des populations ou génétique, gestion des ressources naturelles) **ou** dans un autre domaine pertinent;

OU

un diplôme universitaire ou plusieurs années d'expérience dans le domaine de la biologie, de la conservation ou de la gestion de ressources vivantes;

OU

des connaissances écologiques traditionnelles ou locales approfondies d'une zone géographique étendue ou d'un certain nombre d'espèces.

2. Le travail effectué ou l'expérience acquise nécessitant l'application des connaissances actuelles en matière de biologie de la conservation, de systématique/taxonomie, d'écologie, de biologie des populations, de génétique, de gestion des ressources naturelles, ou dans des domaines connexes;

OU

des connaissances écologiques traditionnelles ou locales acquises dans des contextes de gestion.

3. Des connaissances relativement étendues d'une partie importante de la flore ou de la faune du Canada, et de préférence une connaissance approfondie des espèces sauvages appartenant au groupe taxonomique

en question (p. ex. les oiseaux dans le cas du SSE – Oiseaux).

4. Une bonne connaissance des notions et des techniques d'évaluation et de conservation des espèces sauvages en péril.
5. La capacité de suivre des discussions techniques et complexes, de résumer des résultats et de formuler des recommandations objectives à partir de ces discussions.
6. Des compétences en matière de correction de documents scientifiques. Les coprésidents doivent pouvoir évaluer et intégrer dans des rapports de situation l'information reçue d'organismes gouvernementaux, de conseils de gestion des ressources fauniques et d'autres sources fiables d'information, dont des connaissances traditionnelles autochtones et des connaissances de collectivités.

En plus de satisfaire à ces exigences techniques, les candidats doivent démontrer qu'ils possèdent certaines qualités personnelles en faisant la preuve qu'ils peuvent :

7. assimiler et utiliser efficacement de grandes quantités d'information, quelquefois de nature technique, dans des domaines autres que leur domaine de compétence professionnelle;
8. organiser et présider des réunions, de manière efficace;
9. travailler de manière constructive dans le cadre d'un processus décisionnel fondé sur le consensus et favoriser la recherche du consensus au sein d'un comité.

MODÈLE À SUIVRE POUR POSER SA CANDIDATURE

Toute personne intéressée à poser sa candidature doit soumettre son curriculum vitae et une lettre d'accompagnement qui expose ses réponses aux critères de sélection suivants. Si vous croyez que votre curriculum vitae comporte déjà une réponse à un ou des critères de sélection, veuillez inclure un court résumé à ce sujet dans la lettre et indiquer la page ou les pages où trouver l'information. Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec le Secrétariat du COSEPAC.

- 1. Indiquez vos diplômes et votre expérience ainsi que vos antécédents pertinents dans le domaine des sciences biologiques/écologiques (p. ex. biologie de la conservation, systématique/taxonomie, écologie, biologie et génétique des populations, évaluation des stocks, gestion des espèces sauvages ou une autre discipline pertinente). Par exemple :** *Je possède un B.Sc. en gestion des espèces sauvages, une maîtrise en aquiculture des salmonidés et un Ph.D. dans la systématique de l'espèce Salmo **OU** je possède un B.Sc. avec mention en zoologie, cinq ans d'expérience en biologie et en génétique des populations de Salvelinus alpinus et douze ans d'expérience de la biologie de la conservation des salmonidés.*
- 2. Décrivez de manière sommaire votre connaissance actuelle de la biologie de la conservation, de la systématique/taxonomie, de l'écologie, de la biologie et de la génétique des populations, de la gestion des espèces sauvages ou d'un autre sujet pertinent et, s'il y a lieu, toute connaissance spécialisée sur un ou des taxons en particulier. Par exemple :** *Au cours des cinq dernières années, j'ai fait la cueillette de données sur la biologie et la génétique des populations de salmonidés. Les données seront utilisées pour établir des programmes de gestion et de rétablissement pour l'omble Aurora.*
- 3. A) Indiquez votre expertise et votre expérience par rapport aux amphibiens et reptiles à l'échelle du Canada et indiquez votre connaissance par rapport à d'autres groupes de végétaux/d'animaux dans une ou des régions du pays. Par exemple :** *J'ai une excellente connaissance de l'écologie et de la systématique des mollusques d'eau douce de toute l'Amérique du Nord, mais mon champ d'expertise touche en particulier les Sphaeriidés au Canada, surtout en Ontario. Je possède aussi une bonne connaissance générale de la flore et de la faune des Maritimes.*

B) Veuillez préciser votre expertise dans le domaine de l'écologie, de la conservation et/ou de l'évaluation du statut des reptiles du Canada, votre expertise en matière de répercussions des activités humaines sur les populations de reptiles, et votre connaissance pratique de l'écologie et de la conservation des amphibiens.

4. **Quelle est votre connaissance des notions et des techniques associées à l'évaluation et à la conservation des espèces sauvages en péril?**
5. **Indiquez votre expérience dans la formulation de recommandations objectives sur la situation biologique des espèces sauvages. Par exemple :** *Je suis membre de Canards Illimités et j'ai participé à des études visant à déterminer la répartition du canard Arlequin plongeur et la qualité de son habitat ainsi que les tendances démographiques de l'espèce.*
6. **Indiquez votre expérience dans l'examen et la correction d'articles de revues, de livres, de rapports, etc. et dans la formulation de jugements critiques sur les conclusions, et décrivez votre façon de voir en ce qui concerne la présentation de critiques de manuscrits.** *Nous sommes particulièrement intéressés à savoir comment vous présentez les commentaires aux auteurs (p. ex. sur le manuscrit, dans une lettre explicative, comment vous distinguez les commentaires importants des commentaires mineurs, l'anonymat des commentaires) et quel est le ton des commentaires.*
7. **Indiquez votre expérience en ce qui a trait à l'assimilation de grandes quantités de renseignements dans des domaines autres que votre principal domaine de spécialisation.**
8. **Indiquez votre expérience dans l'organisation et la direction de réunions à titre de président(e). Par exemple :** *J'ai présidé le Groupe de travail sur les tardigrades du Nunavut de 2003 à 2005. J'ai organisé et dirigé trois réunions par année de ce groupe de travail (formé de huit personnes) qui avait pour tâche d'évaluer la réaction des tardigrades aux changements climatiques dans l'Arctique.*
9. **Indiquez votre expérience dans des équipes de prise de décisions axées sur le consensus et les cas où vous avez joué un rôle de premier plan en vue de favoriser un consensus.**
10. **Fournissez le nom et les coordonnées de trois personnes pouvant fournir des références, dont au moins une personne avec laquelle vous avez travaillé au sein d'un comité.**

